

# TRIBUNE

Belgique-  
Belgie  
PP-PB  
B386



Membre de l'Union  
des Editeurs de  
la Presse Périodique

Bureau de dépôt  
CHARLEROI X

P402047

**FGTB** / **cgsp** **AMiO**

MENSUEL - 65<sup>e</sup> ANNEE - N° 2 - 23 FÉVRIER 2009

Éditeur responsable : F. WÉGIMONT Place Fontainas 9/11 - 1000 Bruxelles  
En cas de non distribution, prière de bien vouloir renvoyer à l'adresse ci-dessus.



**TOUCHE PAS  
À MES DROITS  
SYNDICAUX !**

lire en page 4

Page 3 :

**FORTIS,  
une banque publique ?  
La chance à saisir !**

Page 5 :

**Le ROUGE est mis...**

Page 9 :

**Gauche/droite :  
un débat dépassé ?**

## GAUCHE - DROITE : UN DÉBAT DÉPASSÉ ? QUAND DONC CERTAINS COMPRENDRONT-ILS ?

**A** lors que la crise financière mondiale touche en plein les plus faibles de la population, il n'y a pas un jour qui n'apporte son lot de licenciements massifs, d'aucuns à l'instar du Ministre de l'Economie et de la simplification administrative, M. Van Quickenborne (OpenVLD), continuent à défendre un dégraissage massif dans les services publics.

**Ainsi récemment ne proposait-il pas un plan visant à soulager d'1 milliard par an le déficit public, par une suppression de pas moins de 27.000 emplois publics (tous niveaux de pouvoirs confondus : des communes au fédéral en passant par les communautés et régions).**

Tiens un nouveau parti dans le paysage politique francophone ne tient-il pas le même discours ?

Heureusement **tous ne sont pas dupes** et ces propos déplacés alors que des milliers de travailleurs perdent leur emploi en Belgique ont suscité de **vives réactions de la part du Spa et du PS.**

Selon le **député socialiste Yvan Mayeur**, le ministre n'a rien compris à la crise que nous traversons.

Il ne faut pas se tromper de combat : la Fonction publique est essentielle pour la cohésion sociale et économique. Le député PS a tenu à rappeler à Vincent Van Quickenborne que les fonctionnaires auxquels il s'attaque aujourd'hui ce sont des policiers, des infirmières, des puéricultrices, des enseignants, des agents des finances chargés de traquer la fraude fiscale, des éboueurs, des pompiers,... Ce sont ces postes là que le ministre veut supprimer.

**Plutôt que de faire dans le réflexe idéologique et populiste, Yvan Mayeur recommande au contraire au ministre Van Quickenborne d'engager des fonctionnaires supplémentaires dans les départements finances et justice par exemple :** selon des études

universitaires et des rapports de la banque nationale, si on se donnait les moyens de mieux lutter contre la fraude fiscale, ce sont 3,5 milliards d'euros que l'on pourrait retrouver tous les ans.... 3,5 milliards, c'est trois fois plus que ce que Van Quickenborne veut gagner en supprimant des fonctionnaires, en supprimant des services à la population !!!

Depuis des décennies la droite nous serine avec des services publics qui coûtent trop chers à la collectivité, mais jamais il n'a été précisé ce qu'avait coûté le recours à des consultants externes pour gérer la réforme « Copernic » par exemple. Ne sont-ce pas ces mêmes sociétés de consultance qui ont à un moment ou un autre conseillé les milieux financiers, on en voit maintenant les résultats !

Comme dit le proverbe : **les conseillers ne sont pas les payeurs !**

**Avec la FGTB wallonne et l'IRW CGSP, nous osons affirmer :**

**Le capitalisme nuit gravement à la santé**

À la veille d'échéances électorales importantes réfléchissez-y à deux fois avant de succomber au chant des sirènes libérales et/ou populistes.

R.V.S.

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

M.B. : Michèle **BELOT** • M.B. : Michel **BEX** • L.D. : Liliane **DEFAYS** • P.D. : Patrick **DESCY** • M.J. : Michel **JACOBS** • G.R. : Guido **RASSCHAERT** • R.V.S. : Roland **VANSAINGELE**

## LA FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

### FED+

#### FED+ : ÇA ROULE

FED+ est un service de l'état à gestion séparée créé par la loi-programme du 30 décembre 2001 et qui fait partie du SPF P&O.

FED+ est un service qui recherche en permanence des avantages collectifs pour les 88.000 fonctionnaires fédéraux et leur famille.

**La condition pour faire partie du public-cible de FED+ et partant pour se prévaloir de la carte FED+, est fixée comme suit :**

« Être membre du personnel d'un service qui fait partie de la Fonction publique administrative fédérale ou d'un service fédéral soumis au statut syndical, régi par la Loi du 19 décembre 1974, ou avoir été engagé par une ASBL chargée par arrêté royal de la gestion d'un service social d'un SPF, SPP, OIP (Organismes d'intérêt public) ou IPSS (Institutions publiques de Sécurité sociale) ».

Pour bénéficier des avantages de FED+, vous avez besoin d'une « carte avantages » que vous pouvez vous procurer en faisant la demande à [www.fedplus.be](http://www.fedplus.be).

Le site FED+ propose en permanence quelque 140 offres. Il s'agit d'une part de réductions structurelles (par exemple faire le plein chez Q8 et Dats 24, des offres Belgacom et Mobistar, des réductions pour les parcs d'attraction...) et d'autre part, d'offres temporaires telles que des réductions chez E5 Mode, Collishop, pour des expositions et divers spectacles (concerts, théâtres, etc....).

Le service s'efforce de proposer une offre variée tant dans le secteur socioculturel, récréatif que commercial et qui soit géographiquement et financièrement à la portée du plus grand nombre de fonctionnaires fédéraux.

Une enquête récemment menée parmi les lecteurs de FEDRA s'est avérée très positive pour FED+ ; le nombre d'utilisateurs est en forte hausse.

La préférence nettement marquée pour des réductions dans le secteur commercial a conduit à de nouveaux accords de coopération.

Où trouver de plus amples renseignements sur FED+ ?

- Le périodique Fedra, dans lequel FED+ place plus de 15 offres chaque mois.
- Le site [www.fedplus.be](http://www.fedplus.be) où vous trouvez une gamme détaillée de toutes les offres en cours.
- La newsletter électronique (voir le site).

Pour 2009, FEDRA planifie une action d'envergure destinée à favoriser l'esprit d'équipe des fonctionnaires fédéraux, à savoir la participation de la Fonction publique fédérale aux 20 KM de Bruxelles le 31 mai 2009. L'objectif est d'avoir une réponse de 300 à 500 fonctionnaires à cette offre.

FED+ prend en charge les frais d'inscription (15 euros par personne). Ce projet est organisé en collaboration avec le SPF P&O.

Si FED+ a essuyé les critiques par un départ raté (une action qui a foiré, un intérêt mitigé du personnel,...), force est de constater pour la CGSP, en toute objectivité, que FED+ est désormais apprécié par un nombre important de travailleurs de la Fonction publique fédérale.

À titre personnel, nous déplorons que le secteur culturel soit quelque peu délaissé au profit de réductions sur des produits purement commerciaux mais tel est manifestement le choix du public. Ce qui est merveilleux, en revanche, c'est que l'offre subsiste dans tous les secteurs, même dans ceux qui sont les moins prisés.

Avec son slogan de départ « Plus est en vous », FED+ a frappé dans le mille.

G.R.

## DIVERSITÉ

### ESSAYEZ LE TEST ADAPTÉ

Dans le cadre de la semaine de la diversité, le SELOR a organisé les 22 et 23 octobre de l'année passée une session de tests pour les personnes moins valides. Les participants ont chacun reçu quatre tests différenciés adaptés à leur handicap et ils devaient donner

un feedback. L'objectif visé était de percevoir clairement les points d'attention qui subsistent lors de la réalisation des tests pour les personnes moins valides.

Une remarque générale des participants, tout handicap confondu, concernait le manque de temps. Il faudra donc tenir compte de la capacité individuelle des participants. Pour les personnes limitées sur le plan auditif, l'émission d'un signal visuel au début et à la fin du test est importante. Pour les participants aux tests dont la vision est limitée ou qui sont atteints de dyslexie, il est indiqué de les soutenir oralement. Ainsi, ils peuvent plus se concentrer sur le contenu du test et non sur l'effort causé par sa lecture. Lorsque nous travaillons avec Zoombox (programme permettant aux malvoyants de travailler sur PC, ndlr), il faut constamment utiliser la version la plus récente de ce programme afin d'éviter tout problème. Ces remarques ne sont que quelques-unes parmi les nombreuses que l'on retrouve dans l'enquête. Quiconque souhaite lire le rapport dans son intégralité peut surfer sur [www.acod-overheid-sdiendiensten.be](http://www.acod-overheid-sdiendiensten.be).

G.R.

## LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE LES MILITAIRES

### IL NE FAUT PAS PRENDRE LES ENFANTS DU BON DIEU POUR DES CANARDS SAUVAGES !

#### LES FAITS

Il y a des limites à ce que l'on peut faire croire aux gens. Le 4 février 2009, en Commission de la Défense, le ministre De Crem expliquait aux parlementaires sa vision du service militaire sur base volontaire (SMV) qu'il compte mettre en œuvre à l'automne de cette année. Évidemment, pas facile de convaincre lorsque l'on sait que le service d'utilité collective (SUC), inscrit dans la loi du 11 avril 2003, n'a jamais vu le jour, alors que cette idée avait plu à certains, vu l'aspect social de la démarche.

Nous n'étions pas partisans du concept, car il créait une différence salariale énorme entre un milicien et un candidat volontaire qui suivaient la même formation au cours des quatre premiers mois.

#### CE QUI ÉTAIT PRÉVU

Cette loi de 2003 avait pour but de développer, entre autres, l'esprit citoyen, les relations et les échanges de

vues humains, ainsi que les aptitudes sportives. Il prévoyait que tous les types de missions d'appui présentant un intérêt pour le ministère de la Défense, et ne nécessitant pas une formation de longue durée, pouvaient être exécutés par le candidat.

#### EN SÉANCE

Au début de son exposé, le ministre De Crem aurait pu être soupçonné de plagiat tellement son idée de SMV était la copie conforme du SUC. Mais voilà, à force de trop en faire, on n'est plus crédible. Et c'est exactement ce qui s'est produit lorsqu'il a déclaré que le but de la manœuvre était d'envoyer dans les plus brefs délais de jeunes recrues en missions opérationnelles et leur apprendre ce qu'est la discipline... (chacun appréciera la différence de style entre l'ancien et le nouveau ministre). Après quatre mois de formation, la recrue pourrait faire partie du cadre actif et être envoyée en mission opérationnelle. Cela dit, en décembre 2007, dès sa mise en fonction, le nouveau ministre en parlait déjà comme d'un projet imminent, mais le pragmatisme étant à Monsieur De Crem ce que le string est à la tenue vestimentaire, nous savions qu'on avait du temps devant nous.

#### QUESTIONS

Nonobstant, on se demande quel gouvernement pourrait le suivre dans une telle démarche. D'autant que pour l'instant, personne n'a vu la moindre ébauche de texte sur le sujet. Et quand bien même ce projet verrait le jour, on est en droit de s'interroger sur bien des points.

Par exemple, avec quels moyens d'infrastructure peut-on faire face à la promesse de logement gratuit lorsque l'on sait que de nombreux militaires n'arrivent même pas à obtenir une chambre pour raison de service ? Quel jeune acceptera de rester une semaine à 100 Km de chez lui pour 5€ par jour ? Où trouver du personnel qualifié en suffisance pour encadrer ces nouveaux miliciens ? Pourquoi un milicien qui suivrait la même formation qu'un candidat volontaire n'aurait-il pas droit au même salaire ? Etc.

#### L'ASTUCE

Et si toutes ces questions avaient déjà leurs réponses ? Il suffit d'envisager la chose sous un autre angle, car voici une hypothèse qui pourrait tenir place dans un esprit pure droite CD&V. "Sachant que plus de 50% des candidats quittent le Département au cours des quatre premiers mois de la formation, il serait bien stupide de leur octroyer un salaire brut de 2000 €, alors qu'en leur donnant la qualité de milicien, il n'en coûterait plus qu'une centaine par mois au Département".

Donc, si on appelle un candidat "milicien", les questions posées au paragraphe précédent n'ont plus lieu d'être, et c'est le citoyen lambda qui en fait les frais. Bingo !

### CONCLUSION

Le SUC aurait pu être un outil pour aider les jeunes à s'insérer dans le monde du travail, le SMV est un outil redoutable pour assainir les finances de la Défense. Avec un marteau, vous pouvez construire, mais vous pouvez aussi faire du dégât, tout dépend de qui tient l'outil !

P.D.

## LE SPF FINANCES

### BIENVENU(E) À FINTO BRUXELLES

Pratiquement tous les services extérieurs de Bruxelles ont subi un déménagement ces derniers mois : une grande partie du personnel est maintenant réuni dans le bâtiment « Finances Tower (FINTO) » au bd du Jardin Botanique. Les premiers arrivants se sont retrouvés dans un chantier et il reste encore beaucoup de choses à améliorer. La CGSP vient de soumettre à la concertation 15 points à résoudre.

Ces points concernent la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public (passage vers la station de métro, présence des infirmiers, accès sécurisé, équipement des kitchenettes...).

La grogne vient aussi de l'organisation des bureaux en paysager, organisation peu propice à la concentration et à la confidentialité mais imposée par l'Autorité pour des raisons budgétaires.

La cafétéria ne fonctionne qu'avec des moyens réduits et l'installation du restaurant promise pour le 1<sup>er</sup> mars est attendue impatientement.

FINTO est occupé par plusieurs départements publics et nécessite la mise en place d'une procédure de concertation spécifique propre à ce bâtiment, la CGSP a donc demandé la création d'un comité spécial de concertation pour les matières de prévention et de protection au travail liées à FINTO afin que toutes les actions puissent enfin être coordonnées au mieux des intérêts de tous les travailleurs et visiteurs présents sur le site.

M.B.

## ADMINISTRATION DES DOUANES ET ACCISES : TOUS LES « CLIENTS » NE SONT PAS ÉGAUX !

Alors que la CGSP réclame depuis plusieurs années une véritable négociation/concertation nationale sur le plan « Coperfin - Douanes et Accises », nous devons malheureusement constater que les autorités n'en ont que faire et continuent à restructurer en respectant, il est vrai, les organes de concertation mis en place par le statut syndical.

En d'autres termes, l'Administration renvoie la suppression de certains services dans les comités de concertation de base. Afin d'avoir une position cohérente, nous avons demandé à nos différents représentants dans ces organes de concertation de bien insister sur le point suivant :

La fermeture des bureaux des douanes et accises a déjà été annoncée dans les plans de réforme « Coperfin ».

L'autorité a toujours refusé de concerter ce dossier au niveau national, nonobstant notre demande répétée.

Pourtant il doit être clair pour tous que cette restructuration ne sera jamais réussie si des mesures d'accompagnement suffisantes pour le personnel ne sont pas prévues.

Tant que la concertation et la négociation au niveau national sur ces mesures d'accompagnement ne seront pas clôturées, la CGSP donnera un avis négatif sur la fermeture ou la centralisation des services des douanes et accises.

Pire au niveau national, les autorités des douanes et accises continuent à convoquer les organisations syndicales représentatives à des réunions informelles, où elles présentent l'évolution du dossier « MOTO - Surveillance mobile », sans véritable dialogue social.

Parallèlement, nous devons constater que le management favorise le dialogue avec ses « clients » externes au mépris du dialogue avec les partenaires sociaux relégués en fin de processus ; c'est ainsi que le 20 novembre 2008 une présentation du BPR « Douanes et Accises » a été réalisée à l'Union wallonne des Entreprises (UWE).

Nous rappelons à nouveau aux autorités du SPF Finances en général et des douanes et accises en particulier, qu'une réforme de l'ampleur de celle entamée ne sera un succès qu'avec un franc dialogue avec tous les partenaires, en ce compris les

partenaires sociaux. Devons-nous vous rappeler le hiatus rencontré lors de la mise en œuvre du bureau unique, où un recours au Conseil d'État vous a contraint à changer de méthode ? Des règles claires, dûment négociées sont indispensables à la réussite de votre réforme.

D'autre part, la CGSP continuera à se battre aussi afin que l'administration des douanes et accises reste une administration fiscale du SPF Finances dans la mesure où une véritable lutte contre la fraude fiscale concerne tous les impôts dont le SPF Finances assure la perception et le contrôle.

R.V.S.

## LE SPF « ÉCONOMIE » ET LE SERVICE SOCIAL

### UN DÉMÉNAGEMENT TRÈS « BLINK BLINK » VERS FINTO !

C'est fait, le très coûteux déménagement (pour rappel plus de 10.000.000 € !) de notre SPF est devenu réalité.

Et bien, la prévision de la CGSP-AMiO était encore trop optimiste... C'est encore pire que prévu, et ce sont les agents qui le disent, eux qui sont enfin confrontés à la très dure réalité de leur nouvel environnement de travail !

Et même s'il y a quelques points positifs, les points négatifs sont tellement nombreux qu'il serait impossible de les énumérer tous dans ces colonnes !

#### MAIS CITONS EN VRAC :

##### 1) Le concept du "Dynamic office" engendre forcément, de par sa nature :

- beaucoup de bruits (les passages incessants de personnes, les appels téléphoniques des quelques téléphones existants) ;
- un manque de confidentialité (chaque plateau "partageant" ainsi le contenu des communications) ;
- la coexistence de lieux de travail avec des tâches différentes (par exemple un travail nécessitant une certaine concentration côtoyant un travail de mise sous enveloppes, ...) ;
- la production d'un "bruit blanc", ou soi-disant "contre-bruit", destiné en principe à atténuer les bruits, qui se révèle encore plus gênant.

Que dire alors des tentatives d'imposition du silence par des chefs, et de la censure exercée par certains Directeurs généraux quand les délégués essaient de relever les problèmes....

Deux d'entre eux ont même tenté, mais sans succès, d'empêcher ainsi nos délégués d'exercer leurs prérogatives syndicales, eux qui allaient simplement et à juste titre quérir les impressions des affiliés sur les différents plateaux.

Et quand ces doléances des agents sont récoltées par l'autorité même, elles ne sont pas toutes répercutées à qui de droit, ou n'ont aucune réponse.

##### 2) L'insécurité quotidienne pour le personnel :

vais-je trouver une place acceptable ? Les conflits que cela engendre entre le personnel (places réservées, ... même par des chefs, niant en ce le concept même qu'ils promeuvent !)...

##### 3) Le mobilier choisi :

dont une bonne partie est totalement inadaptée au travail d'un point de vue ergonomique puisqu'il ne répond pas aux normes que le conseiller en prévention, lui-même, avait déjà demandé dans le cadre du projet test DOMINO.

DOMINO devait être un test, et l'autorité devait en tirer les conclusions afin d'éviter des problèmes... Elle n'en a eu cure et c'est donc pire. Aucune leçon ne semble être retenue par l'autorité ! Elle n'en fait qu'à sa tête.

L'avis préalable, et pourtant obligatoire, de ce conseiller pour le mobilier à la tour FINTO, quant à lui n'a même pas été demandé et ce en toute illégalité !

Certaines structures de mobiliers se révèlent même totalement inutiles, inexploitable et donc inexploitées ("coins de délasserment" où personne ne va jamais, salles de réunions inoccupées, vastes halls de prestige, ...).

##### 4) Les températures assez basses sévissant depuis le début du mois de janvier :

on a relevé 17°C à certains étages où nos travailleurs sont obligés de s'emmitoufler dans leurs pulls, voire pour certains endroits dans leur parka, leurs gants et leurs bottes pour recevoir le public, et ce, sans que le conseiller en prévention, averti de la chose par nos délégués, ne daigne intervenir ! Mais pour l'autorité c'est "normal" : chaque fois que les délégués de la CGSP interviennent elle rétorque

que "c'est le propriétaire le SEUL responsable", elle n'estime donc ne rien devoir faire pour remédier aux problèmes !

### 5) Le public même est négligé :

c'est ainsi que les personnes handicapées ne peuvent même pas entrer par l'espace qui leur était normalement réservé (plan incliné, porte spécifique, etc.), et ce en raison d'un problème de conception (un de plus !). Ces personnes doivent donc être conduites vers une porte dérobée... un comble pour nos « clients » comme les appellent l'autorité.

### 6) L'absence de téléphones (le marché public aurait aussi été cassé au Conseil d'Etat ?) :

entraîne des services très difficilement joignables et donc impossibilité de réponse au public (même par le Centre de Contact). Les agents, actuellement, doivent travailler en partageant des combinés. Les anciennes lignes existent toujours mais aucune réponse n'est donnée même par un message automatique permettant de guider les personnes (et ce, près de deux mois après notre installation). Sans parler du fait que l'autorité passerait au Wifi, sans avoir demandé l'avis des délégations syndicales (une fois de plus devrait-on dire).

### 7) Le petit nombre et l'état des WCs à certains étages :

odeurs nauséabondes, manque de papier (normal ce sont des économies pour la firme privée qui a maintenant la gestion de ceux-ci et du nettoyage,... lequel par ailleurs laisse fort à désirer...). Comble pour un immeuble rénové : un plafond est même tombé sur les éviers dans les toilettes.

...

Face à ces nombreux problèmes mettant tant en danger le bien-être et la santé des travailleurs et rendant l'accueil particulièrement difficile pour les citoyens, la CGSP-AMiO, par l'intermédiaire de son permanent, a tenté une ouverture en demandant l'organisation d'un "Comité d'accompagnement" du déménagement, comme cela avait été le cas au SPF Emploi et Travail (ce qui avait permis là-bas de résoudre rapidement certains problèmes non structurels et ne nécessitant parfois qu'un simple coup de téléphone comme solution).

Force est de constater qu'après la première réunion dudit comité l'autorité ne souhaite pas « jouer le jeu » (selon elle, elle n'a ni le personnel ni le temps pour créer un fichier en Excel de relevés

des problèmes et de dates éventuelles pour les résoudre !), obligeant dès lors la délégation à demander l'organisation d'urgence d'un Comité de Prévention et de Protection des Travailleurs pour tenter de trouver des solutions efficaces et rapidement...

Et s'il le faut, la CGSP-AMiO portera plainte auprès du SPF Emploi et Travail face à la passivité de l'autorité devant ces problèmes.

Bref, ce que la CGSP avait déjà relevé depuis le début à savoir un énorme gaspillage de place et d'argent qui auraient largement pu être utilisés pour le bien-être du personnel (et à moindre coût) pour créer des bureaux individuels (voire de 2 ou 3 personnes) comme il en existait auparavant, a été consacré par l'autorité à un environnement "Dynamic office" froid, impersonnel et à son standing très « BLINK BLINK » ! Tout a été donné par l'autorité dans le tape à l'œil, et rien dans le bien-être du personnel !

Les positions et réactions de la CGSP-AMiO face à ce désastre dérangeant et c'est tant mieux !

L.D.

## ET LA FIN DU POINTAGE ?

Fortes des résultats de ses assemblées générales, où les affiliés se sont prononcés en masse (plus de 89 %) contre, la délégation CGSP-AMiO du SPF Sécurité sociale a mis l'autorité devant ses responsabilités en refusant la proposition actuellement présentée (la version 4) de l'horaire dynamique. Les arguments légaux et les avis des affiliés ont été avancés, mais l'autorité, une fois de plus n'en a eu cure : ce sera donc la conciliation qui aura lieu le 16 février !

### La CGSP-AMiO restera sur ses positions face à ce règlement inéquitable et ouvrant la porte à tous les abus possibles par les chefs de services :

- **NON**, le président ne peut octroyer 18 jours de « congés » à certains agents « favorisés » en fonction des objectifs atteints, tandis que les autres n'auront rien même s'ils ont fait plus que leurs heures légales de travail ;
- **NON**, "à une mesure du travail au dossier". La loi sur le travail impose "une mesure du temps de travail" et non pas "une mesure à la pièce (dossier)"

fût-elle appelée "mesure aux objectifs" (Taylor est mort et enterré !);

- **NON**, les objectifs de groupes ne sont pas fait pour motiver les agents mais pour les mettre en concurrence et transposer ainsi les objectifs que le chef devait atteindre au groupe qui, in fine, devra en assumer les conséquences ;
- **NON**, les télétravailleurs ne doivent pas être discriminés par rapport aux agents "sédentaires" en étant plus "surveillés" que ces derniers ;

...

Bref, si la conciliation en cours échoue ou si on constate une carence, ledit règlement devra alors être porté devant le comité de secteur XIII et c'est donc la Ministre qui devra trancher !

L'enjeu est tel - pour rappel, le projet de suppression de la pointeuse est projet-pilote pour l'ensemble de la Fonction publique (!) - que le soutien de nos camarades des autres SPF (si on doit en arriver là) sera demandé.

**Des remarques, questions ou avis ? N'hésitez pas à en faire part à vos délégués.**

L.D.



## RIFFIFI A L'ASBL SERVICE SOCIAL DES SPF SANTÉ PUBLIQUE ET SPF SÉCURITÉ SOCIALE

En prélude au dernier Conseil d'Administration, une organisation syndicale a lu un communiqué et s'est retirée dudit conseil empêchant de fait sa tenue et dès lors toute prise de décisions, mettant à mal l'ensemble des agents qui dépendent de l'ASBL (les agents des SPF mais aussi les travailleurs des 4 restaurants et de la cellule administrative, soit près de 89 équivalents temps-plein et des milliers de repas pour les agents des SPF utilisateurs de ses services).

Dans un premier temps, cette organisation syndicale n'a pas voulu que l'un de nos délégués soit désigné comme Président, (lequel, entre-temps, a toutefois été élu après vote) et paralysant ainsi pendant 4 mois le fonctionnement de l'ASBL. Force est de constater que l'organisation syndicale en question n'a que faire des conséquences de son acte particulièrement

dommageables pour le personnel. La CGSP-AMiO a réagi fermement à cette situation et met en œuvre tous les moyens en sa possession afin de garantir le fonctionnement correct de l'ASBL tout en respectant les statuts.

Le seul tort des représentants CGSP-AMiO au conseil d'administration est de vouloir empêcher de manière légale que les managers mettent la main sur les budgets de cette ASBL afin de continuer à le consacrer à l'action sociale et à la gestion des restaurants et non à des politiques managériales où les agents seraient les grands perdants.

La CGSP-AMiO ne rentrera pas dans le jeu de l'autorité ou d'une autre organisation syndicale et continuera à assurer, de par les mandats qui lui ont été conférés, la gestion optimum de l'ASBL Service social.

L.D.

## GÉNÉRAL

### CONGÉS DE VACANCES DANS LA FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

Au Moniteur belge du 5 février 2009 a été publié l'arrêté royal du 31 janvier 2009 qui modifie l'arrêté royal du 19 novembre 1998 relatif aux congés et aux absences accordés aux membres du personnel des administrations de l'État.

Il s'agit là d'une concrétisation d'un volet de l'accord sectoriel 2007-2008. Cet arrêté introduit l'augmentation d'un jour de vacances pour les agents âgés d'au moins 55 ans jusqu'à 59 ans.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'agent a droit à un congé annuel de vacances dont la durée est déterminée selon l'âge, comme suit :**

- moins de 45 ans : 26 jours ouvrables ;
- de 45 à 49 ans : 27 jours ouvrables ;
- de 50 à 54 ans : 28 jours ouvrables ;
- **de 55 à 59 ans : 29 jours ouvrables ;**
- de 60 à 61 ans : 30 jours ouvrables ;
- à 62 ans : 31 jours ouvrables ;
- à 63 ans : 32 jours ouvrables ;
- de 64 à 65 ans : 33 jours ouvrables.

R.V.S.

# LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

## SECTEUR IX - PAPO

### ACCORD SIGNÉ

Nous avons signé, ce 11 février 2009, un accord sur le décret portant exécution du protocole d'accord du 20 juin 2008.

#### Pour ce qui concerne les PAPO :

- désignation à période indéterminée comme agent temporaire dès que le membre du personnel compte au moment de sa désignation une ancienneté de fonction de 5 ans calculée conformément à l'article 197 § 1 et pour autant que la désignation ne soit pas effectuée dans le cadre d'un remplacement ;
- placement pour les 6 rédacteurs en informatique dans un cadre d'extinction et dans l'établissement où ils se trouvent avec une nomination à titre définitif au 1<sup>er</sup> septembre 2009 ;
- introduction dans le statut d'une nouvelle peine disciplinaire qui est « la démission ».

M.B. et M.J.

## GÉNÉRAL

### ►► PRIME SYNDICALE 2008

#### AVIS IMPORTANT AUX AFFILIÉS DU SECTEUR AMiO

Comme vous avez pu le lire en page 2 de notre édition du 26 janvier 2009, les primes syndicales sont maintenant payées chaque année. C'est ainsi qu'en 2009 seront payées les primes syndicales 2008.



Afin d'éviter au maximum tout retard, (ou perte de formulaire), dans le traitement des demandes de prime syndicale de nos affiliés (Secteur « AMiO, Administrations et Ministères ») nous les invitons à procéder exclusivement de la manière suivante :

1) remettre le **formulaire de demande de prime dûment complété et signé** au délégué du secteur AMiO si ce dernier est présent sur votre lieu de travail,

ou

2) renvoyer le **formulaire de demande de prime dûment complété et signé** à la régionale CGSP, Secteur AMiO où vous êtes affilié(e).

**Si vous ignorez les coordonnées de la régionale où vous êtes affilié(e), pas de problème, vous pouvez soit :**

- téléphoner au secrétariat du secteur fédéral AMiO (tél. : **02-508 58 65**) durant les heures de bureau (du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00) ;
- envoyer un mail à [ministeres@cgsp.be](mailto:ministeres@cgsp.be) et l'on se fera un plaisir de vous communiquer les coordonnées exactes de votre régionale d'affiliation.

En respectant scrupuleusement ces instructions, vous éviterez au maximum la perte de votre formulaire et un retard dans le traitement de votre demande.

#### **RAPPEL :**

**N'attendez pas la dernière minute pour renvoyer votre demande, il y va de votre intérêt ! Vous devez rentrer le formulaire original : une photocopie ou un fax ne sont pas permis.**

R.V.S.